VOTRE PLACE AU PORT

LORIENT CENTRE

Les tarifs affichés sont en euros TTC.

	ANNÉE	ÉTÉ	MENSUEL		SEMAINE	JOURNÉE		
Long x Larg hors tout	du 01/01 au 31/12	Haute saison³	Basse saison¹	Mi saison²	Haute saison³	Basse saison¹	Mi saison²	Haute saison³
A 5,99 x 2,30	1639	638	123	221	100	6	13	20
B 6,49 x 2,45	1835	726	151	241	111	7	14	21
C 6,99 x 2,60	2 027	812	173	261	117	8	15	22
D 7,49 x 2,75	2 244	903	184	298	136	9	16	24
E 7,99 x 2,80	2 417	968	195	318	142	10	17	26
F 8,49 x 2,95	2 633	1050	216	335	147	11	18	27
G 8,99 x 3,10	2 848	1 132	233	357	167	13	19	33
H 9,49 x 3,25	3 070	1 217	254	379	191	14	20	34
9,99 x 3,40	3 235	1 317	275	402	196	15	21	37
J 10,49 x 3,55	3 521	1403	288	436	212	16	22	43
K 10,99 x 3,70	3 769	1 492	308	458	217	17	23	44
L 11,49 x 3,85	4 006	1590	316	481	246	18	24	45
M 11,99 x 4,00	4 273	1688	338	527	262	19	26	52
N 12,99 x 4,30	4 510	1 785	359	550	268	20	27	53
O 13,99 x 4,60	5 075	2 017	390	614	302	21	28	54
P 15,99 x 4,90	5 601	2 212	434	689	339	22	31	62
Q 17,99 x 5,20	6 659	2 681	520	828	412	27	43	74
R 23,99 x 6,00	8 025	3 178	574	1032	503	50	82	131

Au-delà de 23.99 m : nous consulter

¹Basse saison : janvier à mars & novembre à décembre

²Mi-saison: avril à juin & septembre à octobre // ³Haute saison: du 1^{er} juillet au 31 août

Multicoques: application du coefficient 1,5 // Professionnels: nous consulter

NOUVEAU : "ESCALE JOURNÉE" : pour un accostage prolongé dans la journée : 50% du tarif journée correspondant.

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués (encombrement réel hors-tout). La longueur hors-tout ne correspond pas à la longueur de signalement pouvant figurer sur certains actes de francisation ou cartes de circulation.



Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Règlement de la redevance au comptant à la signature du contrat ou par prélèvements automatiques :

- . forfait annuel : 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.
- . **séjour mensuel :** 3 à 6 prélèvements suivant la durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

AUTRES PRESTATIONS & SERVICES

REMORQUAGE



Dans la concession	33 €
Hors concession	09€

OCCUPATION DU TERRE-PLEIN



Séjour / j / m²
Tarif progressif : au-delà de 2 mois facturés, majoration du tarif de base de 10 %
nar mois supplémentaire

SERVICES



Glace à rafraîchir (bouteille 1,5 L)	1€
Vente prise européenne	10 €
Travaux divers & main d'oeuvre (heures ouvrables)	53 €

AVANTAGES - forfaits annuels



TERRE-PLEIN*: gratuit en juillet et août **ou** 30 jours gratuits de septembre à janvier, au-delà de ces périodes : 0.20 €/m²/jours dans la limite des places disponibles.

MANUTENTION:

- Réduction de 10% sur une mise à terre, à flot, un aller/retour 48h ou 5 jours
- Gratuité de l'usage des fluides sur terre-plein

Si absence des ports Sellor*:

- En juillet et août (ou séjour sur terre-plein) : gratuité d'une opération à tout moment, soit un aller/retour 48h ou 5 jours, soit une manutention (mise à terre ou à flot).
- ≥ 18 jours du 1 juin au 31 août (en continu ou 3 fois une semaine) : gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) ou -50% sur un aller/retour.

Dates précises à signaler par courrier avant le 1er juin.

* Réductions non cumulables, valables sur l'aire de carénage du port de Lorient centre. Offres réservées aux clients annuels à flot, sauf clients en zone d'échouage et ponton K sans eau et électricité (hors port Lorient La Base). Tarifs des manutentions, consulter le site internet.

ENTRAÎNEMENTS D'HIVER: remises et conditions en capitainerie.

OFFRE SELLOR:

2 nuitées gratuites /mois dans les autres ports de la Sellor (hors Lorient La Base).

Réductions spécifiques sur le forfait annuel

BASSIN À FLOT : - 30 % sur le forfait annuel et été

ESTACADE:

. Ponton B côté quai : - 30 %

. Ponton B côté chenal : - 10 %

. Ponton A : - 10 %

AVANT-PORT : - 30 %

ZONE D'ECHOUAGE: - 90 %



